

Le règlement

Art.1 : l'organisateur

Les épreuves de Guéret sont organisées par l'association Sports Athlétiques Marchois Guéret Triathlon le samedi 28 et le dimanche 29 mai 2011

Art. 2 : les épreuves et les horaires

- Samedi 28 mai 2011

- 16h30 : triathlon avenir 1 format 75m natation – 1200m VTT – 400m CàP pour les poussins et les pupilles ouvert à tous, licenciés et non-licenciés

- 16h50 : triathlon avenir 2 format 150m natation – 2400m VTT – 800m CàP pour les benjamins et les minimes ouvert à tous, licenciés et non-licenciés

- à 18h00 (briefing 17h45) : triathlon sprint individuel ou en relai pour les catégories cadets à vétérans/ ouvert à tous licenciés et non licenciés

- Dimanche 29 mai 2011

- à 9h30 (briefing 9h15) : Triathlon Longue Distance format 1.9km natation – 90km de vélo – 21km de course à pied réservé aux espoirs, seniors et vétérans/ ouvert aux licenciés et non licenciés

- L'ensemble des épreuves « avenir » se déroulent sur des sentiers non ouverts à la circulation de véhicules à moteur. Les concurrents doivent toutefois respecter les usagers « piétons » de ces sentiers.

Art. 3 : conditions d'accès aux épreuves

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou aux non licenciés qui auront signé une licence journée ou « pass journée » après présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve.

Art. 4 : Engagement

L'engagement se fait individuellement ou par équipe. Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement (par chèque à l'ordre des SAM Triathlon)

Le dossier d'engagement doit comprendre,

Pour les licenciés : la fiche individuelle d'inscription, une photocopie de la licence FFtri 2011 ou sa présentation sur place au moment du retrait des dossards et les frais de participation ;

Pour les non-licenciés : la fiche individuelle d'inscription, un certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve précisant la non contre indication à la pratique du triathlon en compétition, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.

Art. 5: Date limite d'inscription

La clôture des inscriptions est effective au plus tard 30 minutes avant le début des épreuves sprint et avenir et au plus tard le jeudi 26 mai 2011 pour le triathlon Longue Distance.

Art. 6 : Droits d'inscription

Triathlon Longue Distance licenciés : 60 € individuels
Triathlon Longue Distance non licenciés : 90 € y compris licence journée
Triathlon Longue Distance par équipe licenciés : 90 €
Triathlon longue Distance par équipe non licenciés : 150 €

Triathlon sprint Licenciés : 15 € individuels ou 30 € par équipe
Triathlon sprint non licenciés : 20 € individuels ou 45 € par équipe

Triathlon Avenirs licenciés : gratuit
Triathlon Avenirs non licenciés : 1 € individuels ou 3 € par équipe

En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Art. 7 : Règlement FFTRI & halftriman des monts de Guéret

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement. Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

Art. 8 : Arbitrage

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue du Limousin pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 9 : Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2011 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la

sportivité des triathlètes.

Art. 10 : Epreuve cycliste

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.

Le drafting est interdit sur l'halftriman et le sprint. Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infligé un carton noir.

Art. 11 : Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Art. 12 : Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

Art. 13 : Sécurité des concurrents

La sécurité médicale est assurée par un médecin et le service départemental d'incendie et de secours.

Art. 14 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement

des frais d'inscription ne sera effectué.

Art. 15 : Ravitaillement et Assistance

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

Art. 16 Récompenses du triathlon de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

L'HALTRIMAN des Monts de Guéret est support du Championnat Régional Longue Distance, qualificatif pour les Championnats de France LD.

Le Sprint est support du sélectif D3.

LD de Guéret				
Grille de récompenses individuelles de l'HALFTRIMAN des Monts de Guéret				
	Espoir & Senior		Vétérans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1er	Lot	Lot	Lot	Lot
2e	Lot	Lot	Lot	Lot
3e	Lot	Lot	Lot	Lot
4e	Lot		Lot	
5e	Lot		Lot	

Classement par équipe scratch (sur les 3 premiers du club) :

- 1^{ère} équipe : 400 €
- 2^{ème} équipe : 300 €
- 3^{ème} équipe : 200 €

Grille de prix « équipe » sous réserve d'un minimum de 80 partants sur l'halftriman

Plus récompenses aux différents Champions du Limousin

Sprint de Guéret support D3						
Grille de récompenses individuelles sprint						
	senior		Junior et cadet		Vétérans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1er	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot
2e	Lot	Lot			Lot	Lot
3e	Lot	Lot			Lot	Lot

Classement par équipe scratch (sur les 3 premiers du club) :

- 1^{ère} équipe : 150 €
- 2^{ème} équipe : 100 €
- 3^{ème} équipe : 80 €

Grille de prix « équipe » sous réserve d'un minimum de 80 partants sur le Sprint.

Art. 17 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

Halftriman : En cas de force majeure (seul un certificat médical peut faire foi), un concurrent pourra demander le remboursement de son inscription pour la seule épreuve de l'Halftriman longue distance.

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

Art. 18 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur de l'halftriman des Monts de Guéret à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

Art. 19 Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

Art 20 : inscription à l'avance

A l'aide de la fiche d'inscription jointe (fiche individuelle ou fiche collective pour les clubs), les concurrents peuvent s'inscrire à l'avance en envoyant par courrier ou mail leur bulletin à :

Stéphane FABRE
Président des SAM Guéret Triathlon
14 Luth
23000 Guéret

Tél. : 05 55 81 19 58 / 06 84 91 00 07 /
mail : fabre.fam@wanadoo.fr

Pour le Longue Distance, aucune inscription ne sera acceptée le jour de l'épreuve. La date limite pour le LD est fixée au Jeudi 26 Mai 2011.

Les tailles des polos « finishers » ne sont garanties que pour une inscription au moins 30 jours avant l'épreuve.

Les chèques doivent être envoyés pour valider les inscriptions.

Triathlon de Guéret
Samedi 28 mai/Dimanche 29 mai 2011

La fiche d'engagement individuel

Cocher l'épreuve choisie

Triathlon Avenir 1 (poussins et pupilles) ☐

Triathlon Avenir 2 (benjamins et minimes) ☐

Sprint (cadets et +) ☐

Halftriman (Espoirs, Seniors et Vétérans) ☐ Taille polo « finisher »
S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ 2XL ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

N° de licence 2011 :

Nationalité :

Club ou association :

Discipline (uniquement pour le relais) :

Adresse :

Téléphone :

Noms de mes co-équipiers :

Chaque relayeur doit s'inscrire individuellement (photocopie autorisée)

Pour les non-licenciés :

Joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon ou vétathlon en compétition datant de moins de 1 an, une autorisation parentale pour les mineurs et un chèque à l'ordre du SAM Guéret Triathlon (assurance comprise) :

Coût inscription

Triathlon Longue Distance licenciés : 60 € individuels

Triathlon Longue Distance non licenciés : 90 € y compris licence journée

Triathlon Longue Distance par équipe licenciés : 90 €

Triathlon longue Distance par équipe non licenciés : 150 €

Triathlon sprint Licenciés : 15 € individuels ou 30 € par équipe

Triathlon sprint non licenciés : 20 € individuels ou 45 € par équipe

Triathlon Avenirs licenciés : gratuit

Triathlon Avenirs non licenciés : 1 € individuels ou 3 € par équipe

En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Déclaration

Je soussigné

certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte de m'y soumettre.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Triathlon de Guéret du samedi 28/dimanche 29 Mai 2011

Fiche d'inscription collective réservée aux clubs FFTRI /
Nom du club :

Triathlon Avenir 1 (poussins et pupilles filles et garçons)

Nom	Prénom	N° de licence	Année de naissance	Sexe	Nationalité

Triathlon Avenir 2 (benjamins et minimes filles et garçons)

Nom	Prénom	N° de licence	Année de naissance	Sexe	Nationalité

SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS

Triathlon de Guéret
du samedi 28 / dimanche 29 Mai 2011

Fiche d'inscription collective réservée aux clubs FFTRI /

Nom du club :

Triathlon Sprint (à partir de cadet)

Nom	Prénom	N° de licence	Année de naissance	Sexe	Nationalité

Triathlon Longue Distance (à partir de U23/ support du championnat régional)

Nom	Prénom	N° de licence	Année de naissance	Sexe	Nationalité	Taille polo finisher

SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS